

APPEL À PROJETS

RÉSIDENCE D'ARTISTE À PEILLAC (MORBIHAN) EN 2021

Cette initiative a été lancée par le Conseil Régional de Bretagne en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et vise à soutenir les résidences d'artistes visuels sur les territoires, en lien avec le réseau Art Contemporain en Bretagne.

La commune de PEILLAC (56), s'associe avec MINOTERIE21 (Projets d'art contemporain) pour accueillir un(e) artiste en résidence en 2021 pendant deux mois. Les dates précises sont à définir entre début mai et fin juillet. Cette période de travail se terminera par une restitution des recherches (ou exposition), qui sera présentée au public jusqu'en septembre.

Les critères de sélection :

La résidence d'un artiste plasticien en immersion dans un territoire permet de nouveaux modes de travail et de rencontres avec la population. Bien qu'aucune discipline ou pratique en art contemporain soit à exclure, les propositions de projets qui envisagent des formes de dialogue avec le contexte immédiat sont encouragées (histoire et géographie locale, environnement, caractéristiques démographiques, etc).

Les candidatures sollicitées sont prioritairement celles des artistes résidant en Bretagne, et une attention particulière sera également portée aux candidatures des artistes qui débutent dans la vie professionnelle. **Toute candidature bénéficiera néanmoins de la plus grande attention de la part du comité de sélection.**

Pour le volet résidence, l'artiste sélectionné(e) bénéficiera d'une prise en charge des frais de production (sur justificatifs et dans la limite de 1 000 euros). L'artiste sélectionné(e) bénéficiera d'une rémunération en droits de monstration (de 1 000 euros). De plus l'artiste sélectionné(e) devra accepter d'assurer des rencontres avec le public et notamment les scolaires. Des honoraires supplémentaires seront attribués pour ce travail. D'autres frais seront également pris en charge (per diem, hébergements, déplacements..).

Les modalités de sélection

Les dossiers seront examinés par un comité composé à la fois des représentants de la commune de Peillac et de l'Association Minoterie21, ainsi que d'autres professionnels dont la compétence est reconnue dans le milieu artistique lié à l'art contemporain.

Format du dossier à envoyer

Les candidats sont invités à créer **UN SEUL PDF** de préférence à envoyer directement à : **minoterie21@gmail.com** si le fichier pèse moins de 6MB. Si toutefois votre dossier est plus lourd que 6MB vous pouvez l'envoyer par l'intermédiaire de Wetransfer.

Ressources utiles :

www.smallpdf.com - Vous pouvez compresser votre PDF gratuitement sur ce site avec peu de perte de qualité.

www.wetransfer.com Vous pouvez envoyer gratuitement votre PDF par ce site.

RÉSIDENCE D'ARTISTE À PEILLAC (MORBIHAN) EN 2021

Liste des documents constitutifs du dossier de candidature

Documents à intégrer dans un seul PDF :

- année de naissance, formation, coordonnées, site(s) internet (le cas échéant) ;
- CV artistique
- texte(s) de présentation de la démarche artistique avec une partie consacrée à une réflexion concernant le projet éventuel à mener en résidence à Peillac (voir « critères de sélection »);
- documentation visuelle du travail (photographies des œuvres et vues d'expositions) avec descriptifs et légendes.
- des liens vers des extraits vidéos et/ou sonores (le cas échéant).
- Ainsi que tous les éléments complémentaires que l'artiste jugera utiles à la compréhension de son travail.

Un accusé de réception sera envoyé par email.

Échéancier :

Date limite de réception des dossiers : LE 9 JANVIER 2021 à minuit

Annnonce de l'artiste sélectionné : fin du mois de janvier 2021

Accueil de l'artiste en résidence : deux mois à définir entre début mai et fin juillet.

**Restitution des recherches (ou exposition) : dès la fin de la résidence jusqu'en
septembre, 2021**

Pour toute question n'hésitez pas à contacter : minoterie21@gmail.com



M A I R I E
D E
P E I L L A C

